



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Accord CETU - Inquiétude sur les modalités financières de sa mise en œuvre

Question écrite n° 17999

Texte de la question

M. François Jolivet attire l'attention de Mme la ministre du travail, de la santé et des solidarités sur les inquiétudes que génère le récent accord conclu entre l'U2P et les organisations syndicales sur le compte épargne temps universel (CETU). Quel regard porte l'État sur cet accord, et notamment sur la portabilité des droits acquis par les salariés au cours de leur carrière auprès de différents employeurs ? M. le député souhaite savoir quelles sont les modalités pratiques de recours au CETU par les salariés et les conséquences financières pour les employeurs. Alors que l'État souhaite prioriser l'emploi des seniors, il ne faudrait que ce nouvel outil soit un frein supplémentaire à leur recrutement. Il souhaite connaître son avis sur le sujet.

Données clés

Auteur : [M. François Jolivet](#)

Circonscription : Indre (1^{re} circonscription) - Horizons et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17999

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : [Travail, santé et solidarités](#)

Ministère attributaire : [Travail, santé et solidarités](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 mai 2024](#), page 4023

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)